

**Compte-rendu Conférence régionale de gouvernance de la politique
de réduction de l'artificialisation des sols
Séance du 7 octobre 2024**

INTRODUCTION

Le président de Région Hervé MORIN fait l'appel des présents.

Rappel est fait du principe de l'enveloppe mutualisée à l'échelle régionale et que 85% de la consommation possible reste décidée à l'échelle des territoires.

CONFIRMATION DES CRITERES D'ANALYSE (discutés lors de la séance du 30 avril 2024)

- Question relative aux Zones d'accélération des énergies renouvelables

Pour faire suite à une question relative à l'identification des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAEr) et à leur inscription potentielle dans l'enveloppe régionale, le président Morin indique que le processus d'identification en est à son commencement et que le Comité Régional de l'Energie (CRE) doit se réunir le 11 octobre 2024 et que le préfet souhaite à cette occasion identifier formellement les premières zones.

Le président Morin rappelle aussi que l'Etat demande une augmentation de la part des énergies renouvelables mais qu'en l'absence d'une nouvelle base réglementaire stabilisée, c'est le SRADDET qui s'applique.

Les membres de la Conférence soulignent que les élus ont déjà transmis des informations concernant le photovoltaïque et que le préfet souhaite également avoir des informations relatives à l'éolien terrestre, ce que beaucoup de maires se refusent à faire.

Par ailleurs, définir des zones propices au développement des EnR ne signifie pas que tous les projets seront réalisés. A ce stade, il serait donc pénalisant de les imputer sur l'enveloppe régionale.

Un problème de cohérence entre les rôles de l'Etat, de la Région et des collectivités locales est souligné. Il faudra statuer sur ces sujets lorsqu'il y aura des éclaircissements.

- Question relative à la prise en compte de la production de l'éolien offshore

Le président Morin souligne qu'il y a beaucoup d'éolien offshore en Normandie qui n'est pas comptabilisé dans la production EnR de la Région. Or il y a des conséquences en termes de paysage, d'aménagement ainsi que sur la pêche. La question des emprises RTE est abordée, de même que celle des implantations économiques liées à l'entretien des installations et à la distribution de cette électricité produite.

- ➔ Il est nécessaire de demander à l'Etat que l'éolien offshore soit intégré, au moins en partie, dans le décompte d'énergies renouvelables produits en Normandie.
- ➔ Le président Morin propose que la Région et les Départements ayant une façade maritime cosignent une lettre au Gouvernement pour que, outre leur prise en compte dans les décomptes des énergies renouvelables soit ainsi abordés l'impact de ces dernières,

notamment en termes d'artificialisation lié à l'ensemble des transformateurs et des lignes de distribution. C'est un sujet qui touche le nucléaire aussi bien que l'éolien offshore.

- ➔ Rappeler également au Premier Ministre que les membres de la Conférence ont été sensibles à son discours de politique générale, notamment concernant l'assouplissement du ZAN.
- ➔ Concernant l'inventaire des ZAEnR, une cartographie des zones identifiées est demandée. Cette cartographie est à la charge de l'Etat et pourra être demandée à l'occasion du prochain Comité Régional de l'Energie.

EXAMEN DES PROJETS (présentation du PPT adressé aux membres de la Conférence le 4 octobre 2024).

Note complémentaire (hors compte-rendu) :

L'arrêté ministériel du 31 mai 2024 relatif aux PENE mentionne dans son Article 3 que : « les informations sont [...] mises à jour au moins une fois par an. »

L'article 194 de la loi Climat et Résilience, modifié par la loi du 20 juillet 2023 mentionne dans le 8° du III que : « l'arrêté peut être modifié dans les mêmes formes, notamment si un nouveau projet d'envergure nationale ou européenne qui présente un intérêt général majeur est identifié après la dernière modification ou révision d'un document de planification régionale. La liste des projets est rendue publique annuellement. »

- ➔ Ainsi, en l'état actuel de la législation, il n'est pas certain que de nouveaux projets pourront être pris en compte annuellement dans la liste nationale.

Projets énergétiques : sans observation

Il est rappelé que les projets d'envergure nationale et européenne (PENE) ne sont pas présentés à la Conférence et que la liste des PENE devrait pouvoir être révisée annuellement.

Projets portuaires

Etant mentionnés dans l'arrêté ministériel des PENE, les projets portuaires ne sont pas abordés. Pour autant, le président Morin indique qu'un courrier a été adressé à HAROPA Port pour demander des précisions sur l'ensemble des projets et permettre ainsi aux territoires d'avoir une meilleure visibilité sur ce sujet.

HAROPA Port précise que les intitulés des projets portuaires inscrits au titre des PENE resteront assez génériques afin de permettre une forme de fongibilité entre les projets.

Pour mémoire, extrait de la réponse d'HAROPA Port reçu par courrier en date du 16 octobre 2024 :

→ « Les PENE pour lesquels HAROPA PORT est porteur de projet/maître d'ouvrage représentent 456 hectares sur le territoire de la Normandie et sont situés dans les limites administratives du grand port fluvio-maritime de l'axe Seine dans des espaces à vocation de développement portuaires et industriels. »

Projets industriels

La liste des projets présentés émane pour l'essentiel d'informations et sollicitations adressées à la Région par les territoires/EPCI.

Les projets ayant obtenu une autorisation d'urbanisme avant 2021 et les Zones d'Activités ont parfois été considérées comme consommées sur la période 2011-2020.

Projet	Remarques
ORIL	L'industriel travaille actuellement pour préciser la période de consommation.
AgyLin	Rappel qu'il s'agit de la filière Lin dans sa globalité, et qu'il ne sera pas possible de prendre en compte l'ensemble des projets dans l'enveloppe régionale du fait du nombre important de projets. <ul style="list-style-type: none">- Le bâti agricole n'étant pas considéré comme de la consommation sur la période 2021-2030, il convient d'envisager les impacts réels de ces projets.- Pour la CC Campagne de Caux (Goderville) cela représenterait entre 90 et 95% de son enveloppe de consommation ENAF, sauf si les projets ne se traduisent pas par de la consommation.
ZAC Eurochannel III	15 hectares seraient réservés pour les sous-traitants d'EDF qui s'y implanterait en lien avec l'EPR 2 de Penly. Au total, la ZAC compte 26 hectares.

Equipements

Projets	Remarques
Normandy'tri	Centre de tri important desservant le Calvados, le Nord de l'Orne et une grande partie de la Manche. Projet de 2,8 ha au lieu de 4 ha (parcelle scindée en deux). Travaux déjà commencés. 1,2 hectares restant : éventuelle unité de SCR (pour la biomasse), pour l'instant à disposition d'un agriculteur.
Cirale	Projet d'envergure régionale par son lien avec une filière d'excellence.
Prison d'Ifs	Consommation réalisée entre 2011 et 2020. → Demande de prise en compte au titre des PENE
Site des Batteries de Longues-sur-Mer	Réaménagement des parkings pour pallier les problèmes d'évacuation d'eaux. → Des précisions sont nécessaires pour statuer sur ce projet.
Gendarmerie mobile de Romilly-sur-Andelle	Romilly-sur-Andelle est chef-lieu du canton. Projet sous maîtrise d'ouvrage nationale. Emplacement déterminé par les services de la gendarmerie. Enjeu d'attractivité territoriale. → Demande de prise en compte au titre des PENE
Hôpital d'Alençon	Compte-tenu de l'assouplissement annoncé par le Premier ministre Barnier lors de sa déclaration de politique générale, nouvelle demande de prise en compte dans les PENE. En cas de refus du Gouvernement, le président Morin propose que le projet soit intégré dans les projets d'envergure régionale. → Demande de prise en compte au titre des PENE
Val d'Arquet	Base de vie, logements prévus pour les salariés du chantier de l'EPR de Penly, pour EDF et ses salariés. 4 ha de parking prévus. → Le président Morin propose que la Région demande une prise en compte au titre des PENE. L'EPF avait effectivement déjà compté 100 hectares. Tout doit être comptabilisé au niveau national.
Circuit automobile de Valdallière	Circuit à destination de l'industrie automobile (essais) et particuliers. Activité rare et recherchée, donc attractive. Se pose la question de l'envergure (régionale ou plus locale ?). L'EPCI accompagne et est propriétaire des terrains. Projet qui générera des oppositions, se pose la question de l'acceptabilité par les habitants. Le ZAN est un frein réel car le circuit consommerait 10% de l'enveloppe intercommunale. → Possibilité de le transformer en hippodrome (cf. Département de la Seine-Maritime) → Ouvrir les circuits existants (Renault à Aubevoye ou Peugeot à la Ferté par exemple) plutôt que d'en recréer un, si ces derniers sont sous-utilisés.

→ Il est proposé d'adresser un courrier au Premier Ministre au titre des assouplissements évoqués lors de son discours de politique générale pour une prise en compte au titre des

PENE des projets relevant des compétences de l'Etat : prisons, gendarmeries et hôpitaux notamment.

En synthèse, pendant la discussion relative aux équipements, plusieurs points de vigilance sont soulignés :

- ➔ **La souplesse nécessaire de la Conférence et la possibilité d'inscrire de nouveaux projets dans la liste des projets d'envergure régionale (PER) ou d'en retirer s'ils ne sont pas réalisés. Il est indiqué que la liste n'est pas figée et qu'elle pourrait être révisée tous les ans.**
- ➔ **Pour les SCoT et les EPCI qui devront à un moment justifier ce qui est dans les PENE et ce qui est dans les PER : si on inscrit les projets dans les documents, cela risque de les figer alors même que tous ne seront peut-être pas réalisés.**
- ➔ **Au vu du volume limité de l'enveloppe régionale, nécessité d'avoir un ordre des priorités parmi les projets présentés.**
- ➔ **Il est nécessaire aussi de garder de la marge de manœuvre pour des projets qui ne sont pas listés si on devait se retrouver dans une situation d'urgence, économique par exemple.**

Projets d'infrastructures

En synthèse, au cours de la discussion relative aux projets d'infrastructures, plusieurs points de vigilance sont rappelés :

- ➔ **Il n'est pas possible d'affecter des hectares à des projets dont on sait qu'ils ne seront pas réalisés. En effet, des arbitrages sont faits dans les collectivités notamment au vu des restrictions budgétaires.**
- ➔ **Alerte sur le nombre important d'hectares que représentent les projets routiers et sur l'impossibilité de tout imputer sur l'enveloppe régionale.**
- ➔ **Concernant la renaturation et la prise en compte des potentielles offres des porteurs pour renaturer, il est rappelé que la renaturation ne rentrerait pas en ligne de compte avant 2030.**
- ➔ **Le développement économique (emprises foncières nouvelles potentielles) est à prendre en compte autour des axes existants ou à améliorer.**

Notes complémentaires :

L'article 194 de la loi Climat et Résilience, modifié par la loi du 20 juillet 2023, mentionne dans le 5° du III que : « Sur ce même territoire, la transformation effective d'espaces urbanisés ou construits en espaces naturels, agricoles et forestiers du fait d'une renaturation peut être comptabilisée en déduction de cette consommation. »

- ➔ Des précisions sont à apporter à ce sujet, notamment avec des définitions précises d'espaces urbanisés et de renaturation. En l'état actuel, cela semble plutôt pouvoir s'appliquer sur l'artificialisation (période post 2030) plutôt que sur la consommation d'ENAF mesurée entre 2021 et 2030.

Présentation détaillée par département :

1. Calvados

Projets	Remarques
Route rétro-littorale (St-Gatien-des-Bois)	Priorité absolue : impératif du changement climatique. Consultation publique en cours depuis le 7 octobre 2024. Projet très sobre et qui dessert l'aéroport de Deauville. 12 hectares sont concernés et le tracé existant sera en partie repris.
RER métropolitain de Caen	Au vu de la durée des études, ce projet ne verra pas le jour avant 2030.
Demi-diffuseur de la Haie Tondue	Déjà réalisé.
Axe Caen-Flers et déviation de Thury	À faire (depuis longtemps) mais des problèmes de financement ralentissent le projet.
Voies vertes	Comprennent des tracés régionaux, notamment la véloroute du Sud du Calvados « La Verdoyante », qui concerne aussi l'Orne, la Manche et l'Eure.

Le décret n°2023-1096 du 27 novembre 2023 relatif à l'évaluation et au suivi de l'artificialisation des sols précise dans sa **notice** un seuil de référence de « 5 mètres de large pour les infrastructures linéaires » au deçà duquel une surface ne serait pas considérée comme artificialisée.

➔ Ce décret s'applique à la notion d'artificialisation, donc sur la période post 2030.

2. Manche

Projets	Remarques
Diagonale normande St-Lô – Vire – Tinchebray – Argentan – Flers	Réunir les autoroutes A84 et A88. Une partie a déjà été réalisée avec le soutien de la Région. Une partie de l'infrastructure doit passer en 3x3 voies pour permettre le dépassement.
RD972 (St-Lô – Coutances)	Projet moins consommateur que prévu, 40 ha (contre le double initialement) : 22 ha pour la partie St-Lô et 18 ha pour la partie Coutances. Aménagement de zones de dépassement et sécurisation de l'infrastructure. Axe important pour le développement économique et touristique du Centre Manche et enjeu de désenclavement de Coutances. Transport sanitaire important entre les deux villes.
Contournement de Cherbourg	Vieux projet, avec un réel besoin économique pour le secteur. La consommation ENAF n'est pas encore déterminée mais on peut considérer une moyenne de 70 hectares. L'assemblée départementale doit présenter deux scénarii en décembre.

RD973 (Granville – Avranches)	Projet « chahuté et alambiqué » mais qui reste dans le même calendrier que Cherbourg et Coutances. On ne connaît pas son impact sur la consommation ENAF pour l’instant.
--------------------------------------	--

3. Orne

Projets	Remarques
Axe Argentan – Flers	Dernière partie (19 km restant) entre Briouze et Landisacq. 65 ha prévus, projet soutenu par le Département de l’Orne car très important pour le Bocage et fortement demandé par les industriels (Normand’Innov notamment). DUP et Autorisation Environnementale délivrées par le préfet et projet co-financé pour moitié par la Région. Début des travaux prévu pour 2026 après jugement d’un recours au premier trimestre 2025. → Le Département de l’Orne doit fournir des précisions concernant le nombre d’hectares.
Vélomaritime	Préciser ce qui a été réalisé depuis 2021 et ce qu’il reste à réaliser. → Il est demandé à l’ensemble des Départements concernés de fournir des précisions à ce sujet.

4. Seine-Maritime

Projets	Remarques
RD925 (Dieppe – St-Martin-en-Campagne)	Travaux déjà lancés. 30 ha concernés.
RD925 (Montivilliers – St-Sauveur-d’Emalleville)	Section totalement saturée et desservant des zones économiques avec de gros problèmes de sécurisation. 25 ha concernés.
RD143 – A150 (contournement de Barentin)	Aussi important que celui de Rouen car il permet à Ferrero d’éviter de passer dans le centre de la commune et est justifié par l’importance économique de l’usine de Villers-Ecalles. 5,5 hectares concernés. Pas d’alternative ferroviaire possible.

Au total, **320 hectares de projets routiers** avec les compléments d’informations apportés en séance.

- Le président Morin propose, étant donné que les consommations liées aux routes n’avaient pas été prises en compte dans le référentiel pour la période 2011-2020, d’écrire au Premier Ministre pour que les projets routiers d’intérêt départemental ou régional ne soient pas pris en compte dans la consommation.
- Il est demandé aussi de limiter au maximum les consommations foncières nécessaires et surtout il faut être certains que les travaux seront réalisés sur la période 2021-2030.
- Les Départements sont chargés d’apporter des précisions relatives aux hectares et aux périodes de consommation prévus pour les projets routiers.

CONCLUSION

M. Maurey rappelle que la contractualisation et la différenciation annoncée par le Premier Ministre se fera au cas par cas des territoires mais que le Gouvernement n'a pas donné de calendrier. Par ailleurs, le Sénat devrait présenter très bientôt une proposition de loi qui devrait être acceptable par l'Assemblée nationale pour assouplir le ZAN et revoir l'échéance de 2030.

Il a été précisé depuis la Conférence du 7 octobre que le sujet du ZAN est rattaché à la Ministre Catherine VAUTRIN, ministre du Partenariat avec les territoires et de la Décentralisation, en lien avec Agnès Pannier-Runacher, ministre de la Transition écologique, de l'Énergie, du Climat et de la Prévention des risques, et Valérie Létard, ministre du Logement et de la Rénovation urbaine.

Sur le reste des projets, les projets industriels sont importants car ils créent de la richesse pour le territoire.

Ports de Normandie doit être sollicité, notamment à propos de deux projets :

- Centre Manche 1 qui est déjà en zone artificialisée mais il devrait également y avoir une unité de maintenance à Barfleur. Cette dernière sera peut-être aussi en zone déjà artificialisée et devrait arriver après 2030.
- L'éolien flottant en lien avec le port de Cherbourg : quelle surface ? Bien que le port soit déjà complètement artificialisé et que le projet soit porté depuis 2010 ; il est nécessaire de vérifier ces informations.

- ➔ Un courrier doit être adressé au Premier Ministre pour rappeler plusieurs sujets et demander des éclaircissements sur les assouplissements évoqués lors de sa déclaration de politique générale à l'Assemblée nationale.
- ➔ La Conférence ne peut se prononcer tout de suite sur la liste des projets d'envergure régionale au vu du manque de précision des annonces gouvernementales et du manque de précisions sur un certain nombre de sujets (voies vertes, proposition de loi du Sénat, prise en compte au titre des PENE des projets relevant des compétences de l'Etat, etc.)
- ➔ Réelle nécessité de faire remonter les difficultés voire les impossibilités de mise en œuvre d'objectifs contradictoires.

- ➔ **La prochaine réunion n'aura pas lieu avant 2025.**